

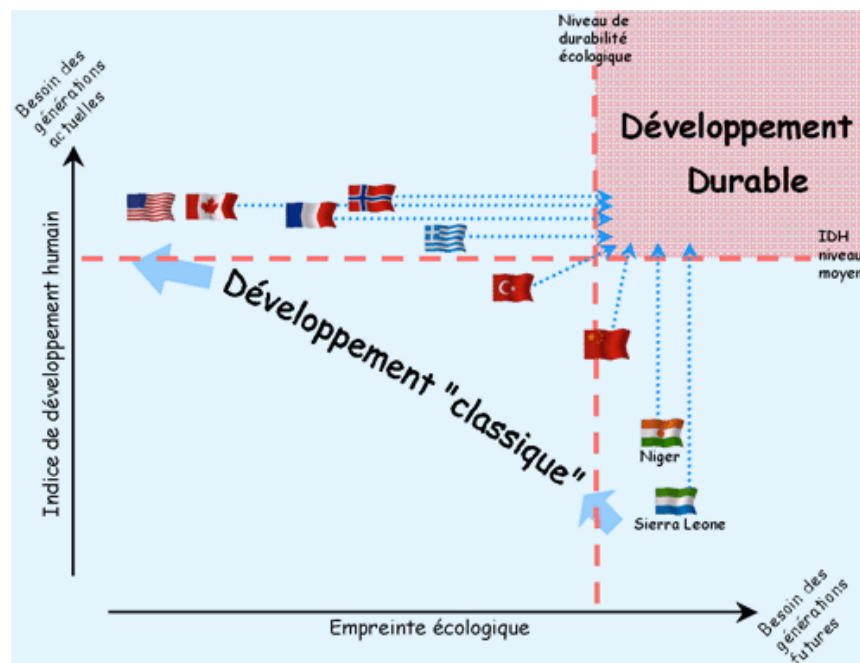
Les systèmes de management de l'entreprise vers un développement durable.

Réponse de Lucas GUIBAL, issue de l'édito d'avril 2004

Le développement durable : Initié en 1987 sous l'impulsion du "rapport Bruntland", le développement durable a été défini par la Commission mondiale pour l'Environnement et le Développement : c'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs. Plus concrètement c'est la convergence de l'efficacité économique, de l'équité sociale et du respect de l'environnement, pour pallier aux limites de notre mode de développement actuel.



Le développement à l'échelle globale tend à suivre un chemin socio-économique classique, il est caractérisé par des disparités importantes.





Ainsi, les voies du développement durable, n'ayant pas une base commune (problématiques différentes), suivront des directions différentes pour arriver au but commun. Au niveau global comme au niveau local, la difficulté principale est de cadrer précisément les objectifs du développement durable.

Les entreprises vers un développement durable.

Le concept de développement durable vise particulièrement les responsables des institutions nationales, internationales et locales (agenda 21), il s'applique aussi au monde économique. Bien que quelques difficultés existent dans sa mise en oeuvre (définir des objectifs, gérer le moyen et le long terme, l'anticipation et le changement), plusieurs motivations sont à la source de l'engagement des entreprises vers un développement durable : la responsabilité morale, la stratégie économique à long terme (demande du marché) et minimiser les risques politiques de l'entreprise.

Dans l'entreprise, la durabilité se décline suivant le processus suivant (cf. guide SD 21000 édité par l'AFNOR) : l'identification des enjeux, le choix des priorités, la stratégie de responsabilité sociétale, la mise en oeuvre, le reporting « développement durable ».

Dans l'entreprise, la durabilité se décline suivant le processus suivant (cf. guide SD 21000 édité par l'AFNOR) : l'identification des enjeux, le choix des priorités, la stratégie de responsabilité sociétale, la mise en oeuvre, le reporting « développement durable ».

La mise en oeuvre repose sur les pratiques managériales de l'entreprise, telles que les systèmes qualité, sécurité ou environnement, etc. Dans ce contexte, l'intégration des systèmes de management, permet de s'inscrire progressivement et concrètement dans le développement durable et d'offrir une vision globale qui assure une meilleure compréhension, donc une meilleure efficacité d'ensemble.